

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 28 février 2017 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Entériner l'appui au dépôt de la candidature du sergent Dominique Alain, responsable du bureau des enquêtes du poste de la MRC de La Matanie, à la médaille "Vigilance et Loyauté" de la Sûreté du Québec
- 4- Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia, le 18 mars 2017 à Amqui
- 5- Démarche regroupée pour l'élaboration des politiques familiales municipales (PFM et MADA)
- 6- SANAM
  - 6.1 SANAM – Entente des partenaires 2017
  - 6.2 Renouvellement contrat Catherine Berger au 1<sup>er</sup> avril 2017
  - 6.3 Adhésion à la TCRI (Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes)
- 7- Tourisme
  - 7.1 Autorisation de signer une entente avec la ville de Matane pour la gestion du Bureau d'accueil touristique saison 2017
  - 7.2 Demande d'aide financière – Club des 50ans et plus de Saint-Jérôme-de-Matane
  - 7.3 Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 14 au 16 juin 2017
  - 7.4 Capsules vidéo – Vivez La Matanie
  - 7.5 Embauche au poste de technicienne en récréotourisme (surnuméraire) en remplacement d'un congé de maternité
- 8- Transports
  - 8.1 Pourcentage de répartition de la tâche de la responsable du Transport collectif
  - 8.2 Respect des modalités d'application du Programme d'aide au transport collectif régional
  - 8.3 Transport collectif régional – suivi de la rencontre avec Gestrans tenue le 20 février 2017

- 9- Lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le PGMR de la MRC de La Matanie – conformité et entrée en vigueur le 3 mars 2017
  - 10- Recyclage du matériel informatique et autres périphériques en fin de vie
  - 11- Vidange des installations septiques des immeubles du TNO de Rivière-Bonjour
  - 12- Résolution numéro 8 de la municipalité de Saint-Léandre – Concordance des règlements en urbanisme confiée à la MRC de La Matanie
  - 13- Génie civil – Autorisation paiement facture Cansel – Renouvellement licence Autodesk
  - 14- Colloque printemps 2017 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 27 et 28 avril 2017 à Québec
  - 15- Projet de modification de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie
  - 16- Appel de projets intermunicipaux et de territoire
  - 17- Avenir des TPI de Sainte-Paule – Document de la Corporation de développement de Sainte-Paule
  - 18- Comité d'investissement
  - 19- Varia
  - 20- Fermeture de la séance
- 

### **RÉSOLUTION 122-02-17**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 123-02-17**

**ENTÉRINER L'APPUI AU DÉPÔT DE LA CANDIDATURE DU SERGENT DOMINIQUE ALAIN, RESPONSABLE DU BUREAU DES ENQUÊTES DU POSTE DE LA MRC DE LA MATANIE, À LA MÉDAILLE "VIGILANCE ET LOYAUTÉ" DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande du capitaine François St-Pierre de la Sûreté du Québec, postes MRC Rimouski-Neigette, Mitis, de soutenir la candidature du sergent Dominique Alain, responsable du bureau des enquêtes du poste de la MRC de La Matanie, à la médaille « Vigilance et Loyauté » de la SQ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Morin, préfet, a transmis une lettre d'appui à la candidature du sergent Dominique Alain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** l'envoi d'une lettre d'appui à la candidature du sergent Dominique Alain, responsable du bureau des enquêtes du poste de la MRC de La Matanie, à la médaille « Vigilance et Loyauté » de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 124-02-17**

#### **FORUM CITOYEN SUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ DANS LA MATAPÉDIA, LE 18 MARS 2017 À AMQUI**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la MRC de La Matapédia à participer au Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matanie, organisé par le Comité de citoyens vigie santé matapédien, le 18 mars 2017 à Amqui;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du programme;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de vigilance a été mis en place dans La Matanie et qu'il y a lieu de s'inspirer et de coordonner nos actions avec celles des autres MRC du Bas-Saint-Laurent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner le préfet, monsieur André Morin, afin de représenter la MRC de La Matanie au Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matanie, organisé par le Comité de citoyens vigie santé matapédien, le 18 mars 2017 à Amqui;

**D'**autoriser les frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 125-02-17**

#### **DÉMARCHE REGROUPEE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM ET MADA)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 101-02-17 autorisant la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet d'élaboration ou de mise à jour ou de mise en œuvre d'une politique familiale municipale et la signature de la convention d'aide financière au nom de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du budget prévisionnel de la démarche regroupée (PFM et MADA), du plan d'action et calendrier des réalisations sur 18 mois ainsi que de l'offre d'emploi au poste de chargé de projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le processus d'affichage, de sélection et d'embauche au poste de « Chargé(e) de projet – Démarche Politiques familiales municipales (PFM) », poste contractuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 126-02-17**

### **SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM) – ENTENTE DE PARTENARIAT 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) est issu de la concertation de plusieurs partenaires dont la MRC de La Matanie, le Cégep de Matane, le Centre local d'emploi de Matane, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane, la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM), la ville de Matane, Emploi-Services et le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) région Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires ont convenu de renouveler un protocole d'entente pour SANAM qui permet un service cohérent et adapté aux besoins locaux concernant l'attractivité, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente établira l'offre de services, les attentes et les engagements monétaires et non-monétaires des partenaires et contiendra une clause à l'effet que l'entente et le service sont conditionnels à l'obtention du financement par les bailleurs de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est partenaire et fiduciaire pour le « Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie »;

**CONSIDÉRANT** la prévision du montage financier 2017 pour le projet « Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie » :

<b>Revenus</b>	<b>Monétaires</b>	<b>Non-monétaires</b>
MRC	15 000,00 \$	1 754,27 \$
MIDI/Réussir l'intégration	3 480,00 \$	- \$
MIDI/Mobilisation-Diversité	16 560,00 \$	- \$
Emploi-Québec	5 000,00 \$	- \$
SADC région Matane	3 000,00 \$	- \$
Cégep de Matane	10 950,00 \$	4 050,00 \$
CSMM	1 000,00 \$	- \$
Ville de Matane	- \$	1 000,00 \$
Emploi-Services	- \$	750,00 \$
CJE/PAJ	- \$	3 000,00 \$
Autres revenus	2 765,58 \$	- \$
<b>Total des revenus</b>	<b>57 755,58 \$</b>	<b>7 554,27 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'entente de partenariat 2017;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim, soient et sont mandatés pour signer ladite entente de partenariat pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 127-02-17**

#### **SANAM – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME CATHERINE BERGER AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche SANAM sont établies avec le comité de suivi et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le renouvellement du contrat de travail de madame Catherine Berger à titre de chargée de projet pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, pour un mandat d'un (1) an et conditionnellement au financement des bailleurs de fonds ;

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général par intérim soient et sont autoriser à signer le contrat de travail et la lettre d'entente avec le SCFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 128-02-17**

#### **SANAM – ADHÉSION À LA TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES (TCRI)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire et fiduciaire de la démarche Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

**CONSIDÉRANT QUE** la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. (TCRI)* est un regroupement d'organismes voués au soutien et la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes nouvellement arrivées au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion « Membre Actif » dont la cotisation annuelle est établie selon le budget de l'organisme (SANAM), serait au montant de 200 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'adhésion « Membre Actif » pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) à la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. (TCRI)*, et le paiement de la cotisation pour 2017-2018, au montant de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 129-02-17**

### **TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE DE GESTION AVEC LA VILLE DE MATANE POUR S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**un Bureau d'accueil touristique est implanté au Phare de Matane lequel appartient à la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permettent respectivement à la MRC de La Matanie et à la ville de Matane de convenir d'une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la saison touristique 2015 et 2016, la MRC de La Matanie et la ville de Matane ont conclu une entente confiant la gestion du Phare à la MRC aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un bureau d'accueil et d'information touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonctionnement normal du Bureau d'accueil touristique nécessite le partage d'employés entre la MRC de La Matanie, le Sentier International des Appalaches et Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art);

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Phare inclut également le partage des locaux entre les organismes susmentionnés ainsi que Lire la Mer;

**CONSIDÉRANT QUE** pour continuer à opérer le Bureau d'accueil touristique et assumer la coordination des activités la conclusion d'une nouvelle entente entre la MRC et la Ville est requise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** demander à la ville de Matane de conclure une nouvelle entente pour la gestion du Phare de Matane inspirée de la précédente entente;

**D'**autoriser la conclusion d'une entente avec la ville de Matane afin d'encadrer la gestion du Phare de Matane par la MRC de La Matanie aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un bureau d'accueil et d'information touristiques pour la saison 2017;

**D'**autoriser le préfet, monsieur André Morin, ainsi que le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 130-02-17**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** le Club des 50 ans et plus de Saint-Jérôme a amené la tenue du Congrès du Carrefour 50 + du Québec à Matane, les 26 et 27 mai 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de 200 à 250 congressistes et de leurs accompagnateurs génèrera des retombées économiques intéressantes pour La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation entend utiliser les services de transport collectif de la MRC dans la tenue de son congrès;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un montant de 500 \$ dans le cadre du volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 131-02-17**

#### **DEMANDE DE PARTENARIAT – CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) DU 14 AU 16 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a annoncé la tenue de son congrès annuel à Matane, les 14, 15 et 16 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de 600 congressistes et de leurs accompagnateurs génèrera des retombées économiques intéressantes pour La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation mettra en valeur les produits, les activités et les attraits de l'Est du Bas-Saint-Laurent lors de son évènement;

**CONSIDÉRANT** la mission municipale de l'organisation et l'implication des MRC de La Matapédia, de La Mitis et de Rimouski-Neigette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution financière de 575 \$ pour la mise en valeur des produits locaux et la participation d'une employée de la MRC de La Matanie à l'organisation du congrès annuel de l'ADMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Capsules vidéo – Vivez La Matanie – présentation de madame Valérie Landry-Cayouette, technicienne en récréotourisme.
--

### **RÉSOLUTION 132-02-17**

#### **EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RÉCRÉOTOURISME (SURNUMÉRAIRE) EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 39-01-17 et 63-01-17 mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche et autorisant l'affichage d'un poste surnuméraire de technicienne en récréotourisme, en remplacement d'un congé de maternité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'embauche de madame Suzy F. Bergeron, à titre de technicienne en récréotourisme, poste surnuméraire à temps complet (35 heures/semaine), en remplacement d'un congé de maternité, selon le salaire de l'échelon 2 de la classe II de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 133-02-17**

#### **POURCENTAGE DE RÉPARTITION DE LA TÂCHE DE LA RESPONSABLE DU TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** le transport collectif est en développement et demande un surcroît de travail de la part de la directrice responsable du transport;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2016 et 2017, le pourcentage attribué pour la gestion du transport collectif est de 5 % et celui du transport adapté est de 15 % de la masse salariale de la directrice responsable du transport;

**CONSIDÉRANT QU'**un excédent d'exercice financier est estimé à 25 550 \$ pour l'année 2016 pour les activités du service de transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**DE** modifier le pourcentage de répartition de la tâche de la directrice responsable du transport collectif, de 5 % à 15 %, pour les années 2016 et 2017, et d'ajuster sa tâche en administration générale en conséquence, soit une diminution des dépenses liées à la masse salariale de 9 021 \$ pour 2016 et de 9 581 \$ pour 2017 pour l'administration et une hausse équivalente pour le transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 134-02-17**

#### **RESPECT DES MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMDET a attribué au service de transport collectif une aide financière de 100 000 \$ pour 2016 représentant le double de la contribution de la MRC, soit 50 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2016, une somme de 25 000 \$ provient du FDT et qu'un estimé de revenus d'usagers de 25 000 \$ était prévu au budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus d'usagers sont de l'ordre 21 395 \$ pour 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'écart de 3 605 \$ sera retranché du MTMDET si aucune contribution de la MRC est ajoutée;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle distribution des tâches de la responsable générera un surplus de 9 021 \$ pour 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'utilisation des surplus libres de l'administration générale pour compenser le manque à gagner de la contribution du milieu pour 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



*Monsieur Jérôme Landry, maire de Matane, quitte son siège à 14 h 30.*

### **RÉSOLUTION 135-02-17**

#### **RECYCLAGE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUTRES PÉRIPHÉRIQUES EN FIN DE VIE**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du matériel informatique et certains produits électroniques utilisés par les employés de la MRC sont en fin de vie et/ou désuets;

**CONSIDÉRANT QUE** ces résidus électroniques ne présentent plus aucune utilité et qu'apporter ces unités à l'écocentre de Matane permettra de donner une seconde vie à certaines de leurs composantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des résidus est la suivante :

<b>No</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Identifiant</b>	<b>Marque</b>	<b>No de série</b>
1	Ordinateur (PC)	Poste 20	LG Touch Series	T5032256
2	Ordinateur (PC)	Poste 24	LG ALC Open	A-11074525
3	Ordinateur (PC)	Poste 35	LG Touch Series	T1010807
4	Ordinateur (PC)	Poste 17	Seanix	1320863
5	Ordinateur (PC)	Bureau du tourisme	Seanix	1262399
6	Ordinateur (PC)	Poste CLD 2	Seanix	1270020
7	Ordinateur (PC)	-	Seanix	1292060
8	Ordinateur (Laptop)	Poste CLD 5	HP	2CE0520LM8
9	Ordinateur (Laptop)	Poste CLD 9	Lenovo ThinkPad	ML-ZFW98
10	Écran (défectueux)	-	Samsung	CN15HCFT305183T
11	Imprimante	-	HP LaserJet Series 1000	CNBR356999
12	Imprimante	-	HP LaserJet Series 1200	CMBJC80893
13	Imprimante	-	LexmarkZ25	52241869744
14	Imprimante	-	Lexmark7605	05442167889
15	Numériseur	-	HP ScanJetG3010	CN6BAA579S
16	Numériseur	-	HP ScanJet7650	CN68TT71BW
17	Clavier	-	Sans marque	03091480653
18	Clavier	-	Sans marque	2155100168B
19	Clavier	-	Microsoft	7668202388107
20	Clavier	-	Sans marque	5E28903316B
21	Clavier	-	Sans marque	2155100169B
22	Téléphone	-	Toshiba	T6FB23FC
23	Téléphone	-	Toshiba	T317E7FC
24	Téléphone	-	Toshiba	LAO10652C
25	Téléphone	-	Toshiba	LAX10810C
26	Téléphone	-	Toshiba	LAO10614C

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le conseiller en environnement et cours d'eau, également chargé des questions informatiques, à apporter les résidus électroniques ci-dessus mentionnés à l'écocentre de Matane en prenant soin de détruire préalablement les disques durs des ordinateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 136-02-17**

#### **VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES IMMEUBLES DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le TNO de Rivière-Bonjour compte de nombreux bâtiments assimilables à des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* prévoit l'obligation de procéder aux quatre ans à la vidange des bâtiments utilisés de manière saisonnière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des propriétaires de résidences isolées ont été informés de leur obligation par lettre et ont reçu une période d'un an pour s'y conformer;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet de faire la vidange aux frais des propriétaires et occupants concernés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**envoyer un dernier avis aux propriétaires et occupants qui ont fait défaut à leur obligation de procéder au 31 juillet 2017 à la vidange de leur installation septique;

**D'**entreprendre les démarches requises pour obtenir des soumissions pour la réalisation de vidanges sur le TNO de Rivière-Bonjour;

**DE** proposer, s'il y a lieu, un projet de règlement de tarification pour compenser les éventuelles vidanges à être effectuées par la MRC sur le TNO de Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 137-02-17**

#### **RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE – CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS EN URBANISME CONFIEE À LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 8 de la municipalité de Saint-Léandre, datée du 9 janvier 2017, concernant un mandat de concordance de ses règlements d'urbanisme à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services produite en février 2016 par la MRC de La Matanie à la municipalité de Saint-Léandre laquelle prévoyait initialement la réalisation des plans d'affectation, de zonage, de contraintes ainsi que les grilles des spécifications par le personnel de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accepté l'offre de services, à l'exception des documents cartographiques à une entreprise privée, laquelle s'est depuis désistée du mandat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la finalisation du mandat pour la municipalité de Saint-Léandre qui consiste à préparer divers règlements de concordance, incluant la cartographie et les grilles des spécifications, sous la base de la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 138-02-17**

#### **SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL – AUTORISATION PAIEMENT CANSEL – RENOUELEMENT LICENCE AUTODESK 2017-2018**

**CONSIDÉRANT** la facture de Cansel, n° devis : 111241, concernant le renouvellement de la licence Autodesk 2017-2018 pour le Service régional de génie civil au montant de 2 740 \$ avant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** le paiement de la facture à Cansel pour le renouvellement de la licence Autodesk pour le Service régional de génie civil au montant de 3 150,32 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 139-02-17**

#### **COLLOQUE PRINTEMPS 2017 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) LES 27 ET 28 AVRIL 2017 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le Colloque du printemps 2017 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 27 et 28 avril 2017 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 459,90 \$, incluant les taxes, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 27 avril, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou, à défaut qu'elle puisse y assister, de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, au Colloque du printemps 2017 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 27 et 28 avril 2017 à Québec, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 140-02-17**

#### **PROJET DE MODIFICATION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de clarifier la portée de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) afin de mieux supporter les initiatives régionales qui relevaient antérieurement du Fonds de développement régional;

**CONSIDÉRANT QU'**un addenda a modifié la liste des dépenses admissibles pouvant être défrayée par le Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** diverses autres modifications sont souhaitables pour accorder une plus grande souplesse à la gestion de la MRC et aux communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de la proposition de modification de la PSPS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif recommande au Conseil d'adopter les modifications suggérées à la PSPS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 141-02-17**

### **APPEL DE PROJETS INTERMUNICIPAUX ET DE TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier appel de projets dans le cadre du FDT-PSPS-PDC a eu lieu en février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes réservées pour les projets locaux sont partagées équitablement entre les municipalités du territoire et que ce volet ne nécessite pas d'appel de projets;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs promoteurs interpellent les ressources en développement et le préfet pour obtenir de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des sommes disponibles dans l'enveloppe budgétaire 2017-2018 débutant au 1<sup>er</sup> avril 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de prévoir un échéancier permettant aux promoteurs de préparer leur projet et aux conseillères en développement rural d'analyser les demandes;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable d'offrir l'opportunité aux promoteurs de réaliser leur projet à la saison estivale et/ou automnale 2017;

**CONSIDÉRANT** l'échéancier proposé par les conseillères en développement rural :

- Date limite pour déposer les projets : vendredi, 5 mai 2017 à midi;
- Analyse et préparation des dossiers pour le comité d'analyse par les conseillères en développement rural : du 8 au 15 mai 2017;
- Comité d'analyse des projets : mardi, 16 mai 2017;
- Dépôt des recommandations au Conseil de la MRC : mercredi, 17 mai 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif recommande au Conseil de tenir un appel de projets pour les projets structurants, volets intermunicipal et territorial 2017-2018, selon l'échéancier proposé, en prévision de l'été 2017 et qu'un montant maximal de 85 000 \$ puisse être réservé à d'éventuels projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 142-02-17**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-001**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-001 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 49 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-001, comme suit :

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 15 000 \$, au taux de TP +5.3 % sur 3 ans;

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) volet Relève de 15 000 \$, sans intérêts sur 3 ans;

D'autoriser une subvention de 1 500 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Relève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 143-02-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-003**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-003 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT** le projet consiste en une participation à un salon spécialisée à l'international et à la tenue de rencontres d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet correspond à deux objectifs du PALÉE (*développer et soutenir les entreprises touristiques et favoriser les projets respectueux du développement durable*);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-003, comme suit :

- une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Fonds de développement des territoires (FDT) volet Commercialisation, conditionnellement à l'obtention d'un compte-rendu des activités réalisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 144-02-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – FESTIVAL DE SCULPTURES D'ART POPULAIRE DE SAINT-ULRIC 2017**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est liée à un événement local récurrent et supporté par la municipalité de Saint-Ulric;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse la demande du Festival de sculptures d'art populaire de Saint-Ulric 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 145-02-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – FESTIVAL ÉOLE EN MUSIQUE 2017**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide obtenue en 2016 avait été accordée à titre de transition à la récente politique;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est liée à des événements locaux récurrents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse la demande du Festival Éole en musique 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 146-02-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

**CONSIDÉRANT** la demande de participation financière pour la tenue de trois (3) activités (Tour des Îles, le 8 juillet 2017, Défi coureur des bois, le 19 août 2017, et Matane, contes et légendes, les 27, 28 et 29 octobre 2017) dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition de *Matane éclaté!*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de l'admissibilité de la demande à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et la présentation du dossier aux membres du comité administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise une culture de partenariat, de mobilisation et de concertation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte l'un des objectifs qui est de démarrer de nouveaux événements de nature artistique, culturelle, touristique ou de loisir;

**CONSIDÉRANT QUE** les contributions consenties sont généralement associées à un partenariat en contrepartie d'une visibilité pour la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la demande du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la ville de Matane et accorde un montant de 1 000 \$ du volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*;

**QUE** le préfet et la directrice générale ou la directrice à la gestion financière soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**VARIA**

---

**RÉSOLUTION 147-02-17**

Il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

---

Le préfet  
André Morin

(signé)

---

Le directeur général par intérim  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

Le préfet  
André Morin